

290

DQ39

Québec, le 31 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Madame Marie-Pierre Morel
Chargée de projet
BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.
36, rue Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 31 juillet 2012 (DQ39, n° 47 à 49)**

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **3 août 2012**.

Question 47

En vertu du *Règlement sur le permis spécial de circulation*, il est précisé que le titulaire d'un permis spécial doit s'assurer que le réseau routier permet la circulation pour les dimensions et les charges transportées.

Pouvez-vous préciser de quelle manière Boralex inc. a rempli cette exigence. Fournir toute la documentation pertinente.

Question 48

Pouvez-vous préciser à la Commission les périodes au cours desquelles les véhicules hors normes ont circulé (ceux requérant un permis spécial de circulation) sur le tronçon du rang Saint-Antoine depuis le début des travaux des projets SB2 et SB3 ? Donnez les informations de façon la plus détaillée possible (date, endroit du passage, heure d'arrivée, heure de départ, etc.)

Question 49

Le réseau routier pourrait être entravé de façon importante lors de la circulation des véhicules hors norme, notamment le long du rang Saint-Antoine qui présente un faible gabarit. Les services d'urgence (police, ambulance, pompier) pourraient se retrouver dans l'impossibilité d'accéder à certaines résidences ou subir des délais importants.

Quelles mesures avez-vous prises ou entendez-vous prendre afin de palier à de telles éventualités ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey 
Coordonnatrice du secrétariat de la commission